



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1647 IX
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Crédit de 180 000 francs destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour l'homologation et l'exploitation de la piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde (PR-1647 IX)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 53 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour l'homologation et l'exploitation de la piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente :

Livia Zbinden